



République Française

Mairie de Thurins – 2 place Dugas - 69510

ARRETE DU MAIRE
N° 26/2018

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT
SUR UNE VOIE COMMUNALE EN AGGLOMERATION

Le Maire de la Commune de THURINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,

Vu la demande de la société INEAS (D.Bruyas) date du 22 mars 2018.

CONSIDERANT que pour permettre d'effectuer des travaux d'étude de sol pour le compte de la société INEAS.
CONSIDERANT qu'en vue du bon déroulement de ces travaux et afin d'éviter les accidents et encombrements et de garantir la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer d'une manière particulière le stationnement des véhicules.

A R R E T E

Article 1^{er} : Le mardi 03 avril 2018, le stationnement des véhicules au début de la rue du Michard (n°1) sera interdit (parking en terre voir panneau sur place).

Article 2 : Le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place sur la voie concernée soit par la commune et maintenue pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Les occupants des immeubles riverains devront prendre éventuellement toutes précautions utiles pour sortir leurs propres véhicules.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par les forces de Police ou les Agents assermentés.

Article 6 : Le demandeur devra afficher très visiblement le présent arrêté sur le chantier et respecter les durées d'intervention prévues à l'article 1^{er}.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Thurins et transmis à :

- Société INEAS
- Gendarmerie de Vaugneray
- Police Municipale

Fait à Thurins, le 26 mars 2018

L'Adjoint Délégué
André CLARON

Affiché le : 28 mars 2018

